

## **1. FONDATION POUR L'AIDE ET LES SOINS A DOMICILE DE LA SARINE (FASDS)**

### **Mandat**

Sur mandat des communes du district de la Sarine, les prestations d'aide et de soins à domicile, définies par les lois en vigueur, sont assurées par des équipes d'infirmières, infirmiers, aides familiales, assistantes en soins et santé communautaire, aides soignantes, auxiliaires de santé, aides ménagères.

**LES HABITANTS DE VILLARS-SUR-GLÂNE SONT DESSERVIS  
PAR L'ANTENNE III, RTE DE BEAUMONT 6, 1709 FRIBOURG**

**RECEPTION DE TOUS LES APPELS DU DISTRICT DE LA SARINE  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 07H30 A 11H30 ET DE 14H00 A 17H00  
TEL 026/425.55.25**

### **Mission de la Fondation**

Permettre à toute personne malade, handicapée, nécessitant un soutien, une surveillance, de l'aide ou des soins, de vivre dans son environnement habituel et le plus longtemps possible. Tarifs fixés par convention avec Santésuisse.

### **Prestations de soins LAMal à domicile ou en ambulatoire sur prescription médicale. Tarifs fixés par convention avec Santésuisse.**

- Evaluation et conseils : évaluation des besoins du patient et de son environnement et mise en place des interventions ; conseil au patient et aux intervenants non professionnels ;
- Examens et traitements : contrôle des signes vitaux ; tests ; prélèvements pour examens ; mesures thérapeutiques pour la respiration ; en cas de troubles urinaires et intestinaux ; pansements ; pose de sondes , de cathéters ; administration de médicaments ; injections ; perfusions ; transfusions ;
- Soins corporels et de base pour les patients dépendants ;
- Mesures destinées à soutenir les malades psychiques ;
- Soins palliatifs et d'accompagnement en fin de vie ;

### **Prestations d'ergothérapie à domicile ou en ambulatoire sur prescription médicale. Tarifs fixés par convention avec Santésuisse.**

- Prestations d'ergothérapie dans le but d'une amélioration des fonctions corporelles ; l'autonomie dans l'accomplissement des actes ordinaires de la vie quotidienne ; mesures thérapeutiques de rééducation, conseils pour l'aménagement du domicile ; soutien pour les démarches ; recherche et entraînement de moyens auxiliaires ;

**Prestations d'aide au ménage et suppléance (non LAMal) pour des personnes dont l'état de santé l'exige. Tarifs fixés par Arrêté du Conseil d'Etat sur la base de la taxation fiscale.**

- Aide aux activités de la vie quotidienne ; entretien courant du ménage, du linge ; aide à la préparation des repas ; achats ;
- Suppléance et soutien à la famille pour s'occuper des enfants lors d'accouchement, de maladie ou d'accident ;
- Accompagnement social dans des situations de crise ;

**Informations et conseils d'une infirmière ou d'une ergothérapeute pour toutes prestations favorisant le maintien à domicile, notamment :**

- Système d'alarme
- Lits électriques
- Transports
- Visites bénévoles à domicile
- Repas à domicile
- Indemnités forfaitaires
- Associations bénévoles
- Associations de patients
- Autres intervenants du réseau médico-social

En dehors de ces heures, ainsi que les samedis, dimanches, vous pouvez laisser un message sur le répondeur au même numéro, l'infirmière de garde vous répondra dans les meilleurs délais. En cas d'urgence, appeler le médecin de garde.

Pour toutes informations complémentaires :

**Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine  
(FASDS)**

Rte de Beaumont 6, 1709 Fribourg

☎ 026/ 425.55.25 – Fax 026/ 425.55.39

✉ [direction@fasds.ch](mailto:direction@fasds.ch)